

COMMUNE DE REGUISHEIM

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2020

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. de la réunion du 16 décembre 2019
2. Droit de préemption urbain
3. Affaires foncières
 - 3.1 Vente terrain rue du Sellier
 - 3.2 Répartition du prix à l'hectare parcelles au lieu-dit Obere Hart
 - 3.3 Vente de terrain au profit de la CCCHR
 - 3.4 Droits à usage d'une parcelle agricole
 - 3.5 Contrat de forage Strohmaier
4. Autorisations d'ester en justice (administrative et paritaire)
5. Aménagement de la rue du Pont et accès vers le Pont de l'III
6. Rétrocession parcelles sur emprise publique
7. Renouvellement de la ligne de trésorerie
8. ONF : programme d'action 2020
9. Informations et divers

PRESENTS	EXCUSES	PROCURATIONS A
HOEGY Bernard		
METZGER Fabienne		
SCHMITT Yannick		
	FLEISCHER Fabienne	HAEFFLINGER Patrice
ANGSELL Jean-Louis		
NODON FLIEG Véronique		
HAEFFLINGER Patrice		
SUTTER Sabrina		
BOEGLIN Thierry		
MUSSOTTE Julie		
	WUNDERLY Christophe	SCHMITT Yannick pour les points 3, 4, 5, 6, 7.
HEITZMANN Aurélia		
HASSENFRATZ ERIC		
BACHER Annette		
SCHWENGER Guillaume		
PAULUS Frank		
SCHWOB Philippe		
LATUNER Maurice		
BUGMANN Steve		

Monsieur Bernard HOEGY, Maire, salue les membres du Conseil Municipal et ouvre la séance à 20 h 45, séance retardée par un blocage des accès de la mairie par des engins agricoles

Il procède à l'appel des conseillers et constate que le quorum est atteint.

M. Patrice KIEFFER est désigné en qualité de secrétaire de séance

POINT 1 : APPROBATION DU P.V. DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2019

Le P.V. de la réunion du 16 décembre 2019 est soumis au vote.

M.Hassenfratz fait remarquer qu'il avait signalé l'irrégularité de l'ajout du point 10.

Après cet ajout le PV est approuvé à l'unanimité (18 voix pour).

POINT 2 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Les déclarations d'intention d'aliéner suivantes ont été reçues en mairie.

- Section 56, n° 388/289, Auf Die Kriter, superficie totale 11,28 ares.

Vente Mme HASSENFORDER Marie à Foncière Hugues Aurèle au prix de 56 400 €.

- Section 56, n° 389/289, Auf Die Kriter, superficie totale 11,27 ares.

Vente Mme GRANDGEORGES Simone à Foncière Hugues Aurèle au prix de 56 350 €.

- Section 56, n° 288, 394/287, 395/287 Auf Die Kriter, superficie totale 24,28 ares.

Vente M. SCHOLL Gérard à Foncière Hugues Aurèle au prix de 121 400 €.

- Section 56, n° 5, 4 rue René Birr, superficie totale 6,96 ares.

Vente HASSENFORDER-WOEHRLEN à Mlle Rachel KELBERT et M. Philippe DE CURIERES au prix de 190 000 €.

- Section 55 n°30/22, 18C rue du Dr Albert Schweitzer, superficie 5,11 ares

Vente/dation WITZ Claudia à WITZ Catherine au prix de 90 000€

Le conseil municipal décide par 18 voix pour de ne pas faire valoir son droit de préemption pour les biens mentionnés ci-dessus.

Intervention de M. Frank PAULUS avant le point n° 3

« M. le Maire, avant que vous n'abordiez le point suivant, je tenais à faire part à l'assemblée délibérante qu'à 10 jours des élections municipales, il me paraît inopportun d'engager la prochaine municipalité dans des transactions aussi importantes financièrement et décriées par une partie de la population. Attaché à notre patrimoine commun, je souhaite que ce projet de vente soit reporté et étudié convenablement, notamment par les commissions, avant d'être soumis au conseil municipal. Aussi, avec tout mon respect pour les personnes ici présentes, pour nos administrés, je ne souhaite pas prendre part au vote des points à venir.

J'invite tous ceux qui partagent mon opinion à ce sujet à en faire de même. »

MM Paulus, Schwob, Latuner, Bugmann et Hassenfratz quittent la salle

Intervention de M.Schmitt qui demande à ce que les points 3 et suivants soient ajournés
Le conseil municipal par 10 voix pour, 4 contre vote contre l'ajournement des points 3 et suivants.

M.Schmitt, Mme Mussotte, Mme Heitzmann quittent la salle.

A partir du point 3 le quorum n'est plus atteint.

Le quorum n'étant pas atteint après la première convocation, le conseil municipal ne s'est pas trouvé en nombre pour délibérer et la séance est renvoyée au lundi 9 mars à 19h00.

Réguisheim, le 06 mars 2020

Le Maire

Bernard HOEGY

